

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 20 JUIN 2023

Le 20 juin 2023, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du Conseil et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER
Mme Virginie KRIKORIAN
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
M. Jean-Louis BARTHÉLEMY
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LÉCUYER

Membre absent :

M. Jean-Pascal HESSE (pouvoir à André TILLOY)

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2023 09

Désignation du secrétaire de séance

08 2023 12

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2023 DASCO 45 & DVD 43

08 2023 10

Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2023

08 2023 11

Approbation du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

2023 DAC 189

Subvention de 53 000 euros à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions

2023 DAC 421

Subventions (300 000 euros) à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention

2023 DAC 527

Subventions de 10 000 euros à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2023 DLH 141

Adoption du Plan partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs

2023 DDCCT 34

Subventions de 10 000 euros à cinq associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^e arrondissement

2023 DASCO 2

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées de 942 220 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2023 DASCO 45

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)

2023 DASCO 57

Collèges publics — Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715 069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration

2023 DASCO 59

Caisse des écoles (8e) — Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (1 506 610 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2023 DASCO 68

Subvention d'investissement (83 584 euros) à 8 collèges au titre du Budget participatif des Collèges édition 2021/2022

2023 DASCO 77

Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (200 000 euros)

2023 DEVE 48

Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

2023 DFPE 118

Subventions de 159 500 euros avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants

2023 DFPE 129

Subventions de 845 932 euros, à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

2023 DSOL 59

Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants — Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

2023 DSOL 66

Subventions de 14 500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des séniors à la culture et aux loisirs

2023 DVD 57

Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées

2023 DVD 83

Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France

2023 DVD 43

Stationnement de surface — Mesures de simplification

V08 2023 11

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie du 8^e arrondissement soit force de propositions innovantes pour le contenu et le financement d'un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare

V08 2023 12

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris revalorise d'urgence le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du parc Monceau en le remettant en état et en restaurant ses grilles

Q08 2023 04

Question de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur sa position sur le projet de Plan local d'Urbanisme bioclimatique de Paris

Mme d'HAUTESERRE

Conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1^o/08 2023 09

Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance s'il l'accepte. La délibération 08 2023 09 est adoptée à l'unanimité.

2°/08 2023 12

Adoption de la procédure d'urgence pour les délibérations 2023 DASCO 45 & DVD 43

Mme d'HAUTESERRE

Ces délibérations ont été introduites par le service de la séance après la communication de notre ordre du jour initial. Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, il nous faut statuer sur leur inscription ou non à l'ordre du jour de la séance afin de pouvoir les examiner.

La majorité est favorable à l'inscription de ces deux délibérations. La délibération 02 2023 12 est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2023 10

Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2023

Mme d'HAUTESERRE

Avant d'approuver le compte rendu, y a-t-il des observations à formuler ? La délibération 08 2023 10 est approuvée à l'unanimité.

4°/08 2023 11

Approbation du budget supplémentaire 2023 de l'état spécial de la mairie du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

À la suite de l'adoption à l'unanimité du compte administratif pour l'année 2022 lors de notre précédente séance, ce budget supplémentaire pour 2023 vise en premier lieu à reporter le solde d'exécution de l'année précédente, soit 202 482,43 euros.

Il permet également d'ajuster le budget 2023 en fonction de l'exécution des dépenses sur le premier mois de l'exercice. Comme vous le savez, la hausse du coût des énergies continue de réduire nos marges de manœuvre. Ainsi avons-nous obtenu 273 745 euros afin de couvrir les augmentations de charges pour les fluides et les charges d'eau des bains-douches. De même, 10 080 euros sont abondés afin de veiller au bon entretien de la cour oasis Bienfaisance qui sera créée cet été.

Ensuite, la crèche et Halte-garderie Maleville sont situées dans une copropriété qui va engager des travaux de modernisation sur la totalité du bâtiment et doit pour cela faire face à un besoin de 210 000 euros couverts par un abondement. Le coût de la location des bungalows dans le cadre de la rénovation de la Mairie est également pris en charge par le budget de la Ville via un remboursement au budget supplémentaire pour un montant de 37 077 euros.

Enfin, le transfert technique annuel au budget de la DEVE est reconduit pour un montant de 7 004 euros. La délibération 08 2023 11 est adoptée à l'unanimité.

5°/2023 DAC 189

Subvention de 53 000 euros à huit structures d'enseignement de la musique et des arts plastiques et signature de deux conventions

M. TILLOY

Cette délibération vise à soutenir plusieurs associations dans le domaine de la musique. Parmi elles, Octave & Arpèges œuvre dans le 8^e arrondissement en complément du conservatoire en proposant des cours de musique ainsi que des cours de théâtre.

Cette association est très active et rend service à de nombreuses familles dans le 8^e arrondissement. Elle comptait 267 inscrits en 2022. C'est pourquoi nous proposons de lui allouer une subvention de 4 000 euros. Je vous invite à voter en faveur de cette délibération. La délibération 2023 DAC 189 est adoptée à l'unanimité.

6°/2023 DAC 421

Subventions de 300 000 euros à 46 associations au titre de Culture et Solidarités, Justice, Santé et signature de 13 avenants et de 1 convention

Mme DEBADIER

L'objectif 5 du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion propose de « donner toute leur place à la culture, au sport, aux loisirs et ainsi favoriser la participation des personnes accompagnées à la vie de la cité ».

Bien que nous défendions l'idée de retour à la vie sociale de publics exclus, isolés ou fragiles, la création de liens sociaux par la culture, le sport et les loisirs en allant vers ces publics vulnérables, il nous est difficile de voter pour ce train de subventions, car aucune association du 8^e arrondissement n'est présentée et aucune précision n'est apportée quant aux populations bénéficiaires par arrondissement.

Petite parenthèse : il est nécessaire que l'on explique pourquoi nous devons voter des subventions pour des associations en province, notamment une association de Lusignan dans la Vienne : le Théâtre Irruptionnel. Ce doit être un coup de la fée Mélusine.

Nous nous posons par conséquent la question du bon emploi des 300 000 euros de subventions alloués. Madame la Maire, mes chers collègues, je vous propose de vous abstenir sur ce vote.

Mme LÉCUYER

Je rejoins ce qui vient d'être dit, et je m'abstiendrai également.

Mme SEGOND

Il en va de même pour moi.

La délibération 2023 DAC 421 est adoptée (Mme MICHEL vote pour, les autres élus s'abstiennent).

7°/2023 DAC 527

Subventions de 10 000 euros à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Chaque année, des maires d'arrondissement peuvent affecter 10 000 euros aux associations culturelles locales de leur choix. Ce sont les « crédits Bloche ».

Pour 2023, nous avons décidé de soutenir les projets suivants :

- 2.500 euros pour l'association Viv'Opera qui présente régulièrement à la Maison de la vie associative et citoyenne des moments lyriques gratuits et ouverts à tous ;
- 2.000 euros à l'association Ballet Providanse Compagnie, pour ses projets chorégraphiques à destination de danseurs amateurs afin qu'ils puissent se produire en public ;
- 2.000 euros à l'Union Nationale des Combattants Paris, dont le siège est situé rue de Vézelay pour l'ensemble de ses actions visant à perpétuer la mémoire de nos combattants, notamment auprès des jeunes générations ;
- La Musique des gardiens de la Paix sous la houlette de Gildas HARNOIS est régulièrement présente à nos côtés pour les commémorations. L'amicale de ses membres va éditer un livre sur l'histoire de cette formation musicale pour laquelle je propose un soutien de 3 500 euros.

La délibération 2023 DAC 527 est adoptée à l'unanimité.

8°/2023 DLH 141

Adoption du Plan partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs

Mme d'HAUTESERRE

Le Plan partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs est obligatoire à l'échelle de chaque établissement public territorial (EPT) du Grand Paris. Paris constitue un EPT. La loi Élan adoptée en 2018 systématise par ailleurs la cotation de la demande de logement social.

Ce plan ne comprend pas véritablement de mesures nouvelles. Il ne fait que recenser les dispositions déjà à l'œuvre dans la capitale. Je vais revenir sur certaines d'entre elles. Nous accueillons en mairie un point d'accueil logement pour recevoir toutes les familles qui font face à des difficultés pour se loger. Cette antenne est malheureusement de plus en plus sollicitée, ce qui est une nouvelle preuve de la crise structurelle du logement que nous affrontons.

La cotation des dossiers de demande de logement social a débuté son application en 2014 à Paris. Elle permet de hiérarchiser les quelque 120 000 demandeurs parisiens d'un logement social, dont 2 000 familles du 8^e arrondissement.

Toutefois, cette cotation ne prend pas en compte certaines situations pourtant urgentes. Je suis intervenue lors du Conseil de Paris début juin pour évoquer la situation, entre autres des gardiennes et gardiens d'immeuble. Je me réjouis qu'elle soit mieux prise en compte par l'ajout de points supplémentaires pour l'ensemble des personnes qui perdent leur logement de fonction. Je partage également la nécessité de prioriser les agents publics éloignés de leur lieu de travail, tout comme, prochainement, les salariés.

En revanche, je ne suis pas convaincue de la nécessité de prioriser des publics déjà prioritaires : les ménages reconnus DALO bénéficient déjà largement du contingent de la Préfecture de Région qui représente près d'un logement social sur deux financés. C'est vrai, il faut reconnaître que la loi DALO a été votée à l'époque par un gouvernement de droite sous Jacques Chirac. C'est Mme Christine BOUTIN qui l'avait fait voter, et elle a été adoptée. Quels que soient les gouvernements, ils l'appliquent. Nous avons énormément de familles qui sont dans des situations extrêmement précaires. Celles-ci nous sollicitent, mais il ne nous revient pas de statuer. Je saisis de temps en temps le Préfet de région pour argumenter sur des personnes qui sont en grande précarité.

Le développement des plateformes permettant d'échanger un logement social ou de postuler à une annonce sans passer par les commissions d'attribution comme Loc'annonces ne semble pas cohérent avec la cotation, car cela crée une rupture entre ceux qui ont la possibilité, le temps de postuler, et les autres. Aussi refusons-nous la publication d'annonces pour les logements sociaux dont la Mairie du 8^e arrondissement est réservataire. Compte tenu des incohérences de ce texte, la majorité s'abstient sur cette délibération.

Mme LÉCUYER

Nous traitons ici d'une délibération qui essaie de solutionner un problème en s'attaquant à ses conséquences et non à ses causes. La cause est en effet la politique d'accélération à marche forcée du logement social menée par la Maire de Paris. Je suis favorable aux politiques de logement social, mais pas celle-là. Une politique pour mieux loger les familles et les classes moyennes, mais je suis défavorable à la politique de production et d'attribution des logements sociaux menée par l'Hôtel de Ville avec toujours plus de préemptions ruineuses des copropriétés, avec toujours plus de conventionnements stériles de logements existants, avec toujours plus de densification dégradant le cadre de vie, mais avec toujours moins de diversité sociale.

Je rejoins ce que vous venez de dire au sujet des gardiens, pour autant j'émettrai un avis défavorable sur ce projet de délibération.

Le conseil du 8^e arrondissement n'émet pas d'avis (1 voix pour, une voix contre) au projet de délibération. Mme MICHEL vote POUR, Mme LECUYER vote CONTRE, la majorité et Mme SEGOND s'abstiennent.

9°/2023 DDCT 34

Subventions de 10 000 euros à cinq associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8^e arrondissement

M. GAUGER

Pour rappel, ce fonds est doté de 300 000 euros pour l'ensemble de Paris. Il est ensuite calculé au prorata de la population de chaque arrondissement et doit répondre à un certain nombre de critères listés dans la délibération.

Ce que nous retenons de positif, c'est que celui-ci a permis aux mairies d'arrondissement d'être plus actives en termes de subventions afin qu'elles puissent mieux cibler les subventions qui ont une influence directe sur la vie de l'arrondissement.

Pour cette année, sont proposées cinq associations en relation avec la Maison des associations et les élus, notamment André TILLOY et à l'arbitrage de Mme la Maire :

- Accueil des villes françaises Paris 17e, 8e et 9e arrondissements : 1 500 euros ;
- Association française Dragon de jade qui forme sur le self-défense en priorité pour un public féminin qui a subi des violences, ou un public handicapé, 2000 euros ;
- L'OMS 8 recevrait 3 000 euros. Il porte un objectif de créer une maison santé et sports qui pourrait voir le jour si tout se passe bien l'année prochaine.
- Association « Ouverture Sophrologie shiatsu Paris Ouest », 1500 euros. Nous savons que nous avons besoin de sophrologie en ces temps troubles ;
- L'association Tri Nitro Tiles, 2000 euros. Elle organise des jeux à la Maison des associations autour du jeu du Mahjong qui mêle stratégie et chance et crée un cadre social pour les habitants.

Toutes ces associations connaissent un franc succès, elles proposent des activités à la maison de la vie associative et citoyenne et nous les connaissons bien. Nous vous appelons à voter en faveur de cette subvention qui reste relativement modeste.

M. TILLOY

Je voudrais souligner l'activité de ces associations à la maison de la vie associative et citoyenne. Je soutiens ces associations qui s'adressent à des publics jeunes et variés, qui ont des activités régulières auxquelles participent de nombreuses personnes. J'ajoute qu'un championnat de France de Mahjong est prévu à la mairie du 8^e arrondissement.

La délibération 2023 DDCT 34 est adoptée à l'unanimité.

10°/2023 DASCO 2

Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées de 942 220 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, des temps d'activités périscolaires sont organisés chaque semaine le mardi et le vendredi dans l'ensemble des écoles municipales maternelles et élémentaires. Les objectifs du projet éducatif territorial 2021-2026 de Paris sont de proposer des ateliers sur ces temps périscolaires.

Dans cette délibération, il s'agit de valider les résultats de l'appel à projets pour les ateliers périscolaires qui se tiendront pendant l'année 2023/2024. Si l'essentiel des ateliers est tenu par des animateurs de Paris ou des intervenants de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) ou de la DAC (Direction des Affaires culturelles), des prestataires extérieurs sont également mobilisés.

Un marché principal a été signé en 2021, un appel à projets complémentaire a été lancé fin 2022. Pour l'année scolaire 2023/2024, une nouvelle édition de l'appel à projets a été ouverte du 14 novembre 2022 au 4 janvier 2023. Chaque projet a été présenté au printemps dans des commissions organisées à l'échelle de chaque arrondissement. Pour le 8e arrondissement, les ateliers sont les suivants :

- Arts plastiques et loisirs créatifs pour l'école élémentaire Bienfaisance ;
- Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et l'éveil concernant l'utilisation de la cour Oasis pour l'école maternelle Bienfaisance ;
- Novis éducation and Co, dessin pour l'école Monceau.

Je vous propose de voter pour et vous remercie. La délibération 2023 DASCO 2 est adoptée à l'unanimité.

11°/2023 DASCO 45

Collèges publics parisiens — Dotations complémentaires de fonctionnement (155 030 euros), subventions d'équipement (106 280 euros) et subventions pour travaux (344 427 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Cette délibération concerne différentes subventions pour les collèges parisiens, des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et des subventions pour travaux.

Cette fois-ci, il s'agit d'une subvention de travaux de 12 051 euros pour le collège Condorcet afin de mener des travaux sur l'ascenseur et sur l'extracteur de la cuisine. Les deux collèges autonomes, Condorcet et Octave-Gréard de notre arrondissement bénéficient également de la dotation annuelle de 1 175 euros chacun pour faire face aux besoins d'achats de fourniture pour les agents techniques des collèges, par exemple de la peinture. Je vous propose de voter pour.

La délibération 2023 DASCO 45 est adoptée à l'unanimité.

12°/2023 DASCO 57

Collèges publics — Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2023 (715 069,80 euros) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Les collèges Octave-Gréard et Condorcet se sont vus allouer une subvention au titre de la restauration scolaire pour l'ensemble de l'année 2023. Or, comme vous le savez, le service de restauration est repris par la Caisse des écoles du 8e arrondissement à compter du 1er septembre prochain. Cette dotation est versée en deux temps : le premier acompte de 60 % versé en début d'année civile couvrant la période de janvier à juin, le second de 40 % est ajusté au réalisé de l'année précédente et versé au cours de l'été, il couvre la période de septembre à décembre.

Le transfert de l'exploitation des services de restauration implique de modifier le montant de cette dotation pour les collèges concernés afin de tenir compte de leur changement de situation en cours d'exercice.

La quote-part correspondant à la période allant de janvier à juin 2023 est déjà versée, et donc maintenue, tandis que le solde n'a plus lieu d'être versé. Le montant des subventions est par conséquent réduit de 40 %. Les subventions finales pour 2023 sont, pour Condorcet, de 48 907,20 euros et pour Octave-Gréard de 101 198,40 euros. Je vous propose de voter pour et vous remercie.

La délibération 2023 DASCO 57 est adoptée à l'unanimité.

13°/2023 DASCO 59

Caisse des écoles (8°) — Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2023 (1 506 610 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Comme vous le savez, il y aura à la prochaine rentrée scolaire de septembre une modification de l'organisation du service de restauration dans nos collèges Octave-Gréard et Condorcet puisqu'il sera repris par la Caisse des écoles du 8° arrondissement.

La délibération dont il est ici question est le pendant de la précédente et vise à doter la Caisse des écoles des subventions initialement prévues pour les collèges Octave Gréard et Condorcet afin de couvrir la période allant de septembre à décembre prochain. La subvention 2023 pour la Caisse des écoles est donc portée à 1. 506 .610 euros, contre 1. 460 .000 euros initialement votés en décembre dernier.

Notons que les subventions retirées aux collèges sont supérieures à celle restituée à la Caisse des écoles : 57 268,40 euros contre 46 610 euros. Pour vous rassurer, une discussion budgétaire aura lieu cet automne afin de prendre en compte les coûts non pris en charge à ce stade, qui sera voté au Conseil de Paris. Je vous propose de voter en faveur de cette délibération et vous remercie.

La délibération 2023 DASCO 59 est adoptée à l'unanimité.

14°/2023 DASCO 68

Subvention d'investissement (83 584 euros) à 8 collèges au titre du Budget participatif des Collèges édition 2021/2022

M. BALADI

Nous sommes concernés par cette délibération par le collège Chaptal. Pour mémoire, je rappelle que le Budget participatif des Collèges consiste en la possibilité pour les établissements de passer commande sur un catalogue de projets. Il y en a trois. Après consultation des élèves et de la communauté scolaire, comme cela a été fait à Chaptal, ils ont bénéficié de 20 000 euros.

Il s'agit d'un investissement pour un matériel d'inclusion numérique puisque c'est ce qu'ils ont choisi. Ils avaient également opté pour un jeu interactif numérique Lü. Je trouve cela très bien. Cela va être fait prochainement, même s'il y avait un petit problème technique du fait du plafond du gymnase. Cela va être réglé. Nous soutenons Chaptal pour les travaux que nous demandons sans cesse à la Région pour cette cité scolaire en lien avec Virginie KRIKORIAN qui siège avec moi au conseil d'administration.

La délibération DASCO 68 est adoptée à l'unanimité.

15°/2023 DASCO 77

Convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement du projet Oasis avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Paris (200 000 euros)

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Paris accompagne les projets de cours oasis. Ce sont des cours végétalisées, avec des espaces de jeux naturels pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains et contribuer ainsi à l'adaptation de la ville au changement climatique.

C'est le cas pour la cour de l'école Bienfaisance dont les travaux auront lieu cet été. Ce projet a été co-créé avec les enfants et la communauté éducative (enseignants et la direction) des deux établissements scolaires. Ils ont conçu la nouvelle cour en y intégrant une végétalisation, des points d'eau avec des fontaines, des bancs en bois autour des arbres, une rivière pédagogique et une cabane en bois, sans oublier un toboggan. Des ateliers de réflexion ont été menés sur la construction de cette cour avec les élèves et cela a donné lieu à une exposition ouverte aux parents d'élèves, intégrant les dessins de leurs enfants, leur montrant ainsi leur pleine implication dans ce projet. Je vous propose de voter pour.

Mme LÉCUYER

À quoi correspondent les 200 000 euros ? Quelle est la somme dédiée à Bienfaisance.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Les 200 000 euros couvrent tout Paris, et je reviendrai vers vous pour vous apporter cette précision.

Mme LÉCUYER

Combien coûte une cour oasis ?

Mme d'HAUTESERRE

Cela dépend de la superficie de la cour et de nombreux autres critères. La première cour oasis que nous avons installée dans l'arrondissement a été subventionnée par le Feder (Fond Européen de Développement Régional).

La délibération 2023 DASCO 77 est adoptée à l'unanimité.

16°/2023 DEVE 48

Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective parisienne pour la sortie des plastiques

Mme KRIKORIAN

Parmi les projets soutenus figure une action de la Caisse des écoles menée dans l'objectif de réduire les plastiques à usage unique. En l'occurrence, il s'agit d'acquérir le matériel nécessaire à la réalisation de compotes maison par l'acquisition de tamis et de cellules de refroidissement pour un montant de 8 036 euros.

Pour mémoire, la Caisse des écoles assurant directement la production des repas, limite ainsi par définition l'usage des plastiques à usage unique, y compris pour le transport des denrées. À noter que lors du Festival du Mieux manger qui a eu lieu la semaine dernière à Paris du 10 au 17 juin, la Caisse des écoles du 8^e arrondissement a reçu un trophée de l'alimentation durable remis par Paris au titre de son engagement en faveur du bio, on peut s'en féliciter. J'espère que les parents seront heureux de l'apprendre.

Cela signifie que nous avons plus de deux repas végétaliens par semaine, parvenant ainsi à 50 % d'alimentation durable dans notre arrondissement. Cela regroupe le bio, le Label rouge, la pêche durable, le circuit court et l'utilisation de fruits et légumes de saison.

Je pense que nous pouvons féliciter la Caisse des écoles pour la qualité de cette gestion et la qualité des repas offerts aux enfants du 8^e arrondissement et surtout à son directeur M. SIMONNEAU et à notre diététicienne Sonia AUBLIN. Je vous invite à voter pour cette délibération.

Mme SEGOND

Effectivement, cette délibération démontre à quel point il s'agit là d'un combat commun que nous menons tous en faveur de la fin totale du plastique à usage unique d'ici 2040, et ce dans la droite lignée de la loi anti-gaspillage

pour l'économie circulaire, qui a fait un premier grand pas vers l'interdiction du plastique à usage unique. Nous devons tous continuer à faire des efforts à tous les niveaux en faveur du réemploi et du recyclage des plastiques et de la disparition totale de cet usage. Nous nous félicitons de cette décision.

La délibération 2023 DEVE 48 est adoptée à l'unanimité.

17°/2023 DFPE 118

Subventions de 159 500 euros avec conventions à 8 associations pour leur activité de médiation familiale et à 2 associations pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants

Mme GUICHARD

Comme vous le savez peut-être, le 8^e arrondissement accueille au 11 rue Tronchet les locaux de la Ligue française pour la santé mentale. Reconnue d'utilité publique depuis 1922, elle assure depuis 20 ans, entre autres, des consultations de médiation afin d'accompagner les familles vers la résolution des conflits au bénéfice des parents. L'accueil du public se fait par téléphone, sur place ou en visioconférence.

Cette association est en lien étroit avec le relai information famille implanté en mairie. En moyenne, une cinquantaine de familles sont ainsi accompagnées chaque année. Nous proposons donc de voter pour l'accord de ces subventions.

La délibération 2023 DFPE 118 est adoptée à l'unanimité.

18°/2023 DFPE 129

Subventions de 845 932 euros, à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des Relais Petite Enfance

Mme d'HAUTESERRE

La fondation Œuvre Croix Saint-Simon assure un relai petite enfance itinérant au contact des familles de l'arrondissement afin de développer la qualité de garde à domicile des tout-petits. Ainsi, elle intervient deux matinées par semaine à l'espace Beaujon où elle accueille des auxiliaires parentales avec des enfants dont elles ont la charge de manière gratuite. Cela permet aux enfants de bénéficier d'une première immersion dans la vie collective et offre un soutien aux auxiliaires parentales, notamment dans le cadre de la formation continue.

La délibération 2023 DFPE 129 est adoptée à l'unanimité.

19°/2023 DSOL 59

Participations pour l'année 2023 aux 6 Maisons des Aînés et des aidants — Dispositifs d'Appui à la Coordination, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris

Mme DEBADIER

Les Maisons des Aînés et des aidants – dispositifs d'appui à la coordination (ou M2A-DAC) ont pour objet de favoriser le maintien à domicile et d'améliorer le parcours de santé des personnes âgées et d'accompagner également leurs aidants en coordonnant l'action des différents partenaires, tant sociaux que médicaux. Par exemple, Vie et Hôpital, Clic Paris Emeraude.

Depuis le 1er janvier 2023, l'organisation a légèrement changé. Le DAC s'est substitué à la M2A anciennement située dans l'hôpital Bretonneau. Il ne dépend plus de l'APHP mais du réseau Quiétude et s'adresse à tous les publics, tout en gardant un focus sur les seniors et les soins palliatifs. Pour information le DAC 8-17-18 est actuellement situé au 115 rue Cardinet dans le 17^e arrondissement, mais ne reçoit pas de public puisque ce sont des locaux provisoires.

Les professionnels se déplacent à domicile, et en septembre ils devraient intégrer des locaux définitifs situés au 56, rue Ordonneur dans le 18^e arrondissement où ils pourront accueillir des publics tant valides que PMR.

La présente délibération a pour objet d'approuver la participation de la Ville pour 2023 à hauteur de 527 600 euros pour la M2A-DAC Nord-Ouest. J'appelle à voter pour cette délibération.

La délibération 2023 DSOL 59 est adoptée à l'unanimité.

20°/2023 DSOL 66

Subventions de 14 500 euros à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des séniors à la culture et aux loisirs

Mme DEBADIER

Afin de lutter contre les phénomènes d'isolement des séniors, et tisser du lien avec eux, le schéma sénior à Paris, que je vous avais présenté l'automne dernier, soutient des associations proposant des activités culturelles et des loisirs adaptés.

Dans le 8^e arrondissement, l'association Octaves & Arpèges, évoquée par André TILLOY un peu plus tôt, bien connue pour ses cours de musique, anime depuis 1999 une troupe de théâtre composée de retraités bénévoles : la Troupe du 3^e Acte. Le thème retenu cette année est celui de la fracture numérique avec une dizaine de représentations tout au long de l'année, dans le 8^e arrondissement rue de Saint-Pétersbourg.

Pour mener ce projet, la subvention proposée est de 5 000 euros. Dans notre arrondissement, nous organisons le mercredi 5 juillet 2023, de 14 h à 17 h à la MVAC la première édition du Forum des séniors afin de montrer à nos aînés toute l'offre en matière de bien-être, d'activités sportives, culturelles ou encore d'hébergement qui est à leur disposition. Je vous appelle à voter pour cette délibération.

La délibération 2023 DSOL 66 est adoptée à l'unanimité.

21°/2023 DVD 57

Plan Vélo 2021 – 2026 : Soutien aux associations vélo. Subventions à 25 associations (montants 273 500 € en fonctionnement et 201 635 € en investissement) et conventions associées

M. BARTHELÉMY

Les 25 associations soutenues à travers ce projet de délibération ont pour but de favoriser la pratique du vélo. Elles animent des ateliers d'apprentissage du vélo, de réparation des cycles ou font la promotion de l'utilisation du vélo.

Alors que le pourcentage des trajets à vélo est passé à Paris de 3 à 5 % du volume des trajets quotidiens entre 2019 et 2022, que le gouvernement a lancé le 5 mai dernier le plan « Vélo et Marche » 2023-2027 avec un financement attaché de 2 milliards d'euros, il va sans dire qu'il m'apparaît essentiel que dans le cadre de ces projets, les associations concernées devraient obligatoirement inclure dans leurs actions une dimension sécurité routière et respect du Code de la route, pour la sécurité des cyclistes eux-mêmes et celles des autres usagers de la voie publique.

Il n'est pas un déplacement au cours duquel je ne note une infraction caractérisée au Code de la route par un ou plusieurs cyclistes. Pas plus tard qu'il y a une heure, en arrivant à la mairie, j'ai failli me faire renverser rue de Lisbonne par un cycliste roulant en sens inverse.

Mme la Maire a donc passé des instructions à la police municipale pour sanctionner les cyclistes qui ne respectent pas le Code de la route : port d'oreillettes, non-respect des feux rouges ou stop, priorité piétonne, etc. Je propose néanmoins de voter pour cette délibération.

La délibération 2023 DVD 57 est adoptée à l'unanimité.

22°/2023 DVD 83

Plan Vélo. Approbation du plan d'action triennal 2024-2026 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France

M. BARTHELÉMY

Le Plan Vélo 2021-2026 de la Mairie de Paris se découpe en deux plans d'action de trois ans, avec des projets d'infrastructures soutenus par des subventions régionales et métropolitaines. Comme évoqué plus haut, l'État a également débloqué 2 milliards d'euros pour développer l'usage de la marche et du vélo dans son plan 2023-2027.

Pour le 8^e arrondissement, le calendrier de déploiement de pistes cyclables et les rues concernées sont les suivants pour une longueur totale d'environ 7 kilomètres de pistes supplémentaires :

En 2024, le pont Alexandre III : longueur 220 mètres ;

Piste olympique, Haussmann — Friedland : longueur 1,691 mètres. Cela fera l'objet d'une réunion publique cet automne ;

En 2025, la rue de Constantinople dans la continuité des aménagements en cours de la rue de Londres, mais avec un point d'attention sur l'impact des travaux de la construction de l'école, bien sûr ;

En 2026, la rue de Rome entre Batignolles et Constantinople, la rue du Faubourg Saint-Honoré (2138 mètres de piste), la rue Saint-Honoré et la rue de la Boétie, rue Pierre Ier de Serbie (2241 mètres) entre le 8^e arrondissement et le 16^e arrondissement.

Un certain nombre de réunions publiques auront lieu à la rentrée pour présenter les aménagements cyclables du boulevard Malesherbes, notamment, à l'issue d'une discussion en cours avec la Préfecture de police, et le projet de piste olympique sur l'avenue de Friedland et le boulevard Haussmann.

Nous avons déjà soutenu une telle délibération dans le cadre d'un Conseil d'arrondissement précédent pour une première phase du plan vélo 2021-2023. Nous proposons donc de voter pour cette délibération qui autorise la Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France.

Mme LÉCUYER

Le développement du vélo à Paris comporte bien sûr de nombreux aspects positifs. Pour mémoire, le Plan Vélo 2021-2026 prévoit de créer 130 kilomètres de pistes sécurisées, de sécuriser les carrefours, d'augmenter de moitié le nombre d'arceaux d'accroche et de déployer 100 000 nouvelles places de stationnement.

Mais les Parisiens attendent toujours des pistes cyclables séparées, de préférence unidirectionnelles, protégées des voitures comme des deux-roues motorisés, et continues. Ainsi que des stationnements et parkings sécurisés. Les habitants de notre arrondissement attendent eux aussi que soient sécurisées les pistes cyclables de la rue de la Pépinière — la police l'a évoqué hier au conseil de quartier — et du boulevard des Batignolles. Je regrette d'ailleurs que la majorité n'ait pas soutenu mon vœu lors du Conseil d'arrondissement du 22 mai sur ce sujet du boulevard des Batignolles. Les habitants du 8^e arrondissement attendent également que soient parfaitement sécurisées les nouvelles pistes cyclables projetées par le plan d'action triennal 2024-2026 dans l'arrondissement.

Je déplore enfin qu'en dépit du serpent de mer du Code de la rue, les cyclistes ne soient toujours pas suffisamment sensibilisés à la condition des piétons et des personnes à mobilité réduite, qui est un enjeu plus que jamais décisif de responsabilité et de civisme. Je vous rejoins sur ce sujet dans le cadre de la première délibération.

Compte tenu de ces réserves, je m'abstiendrai sur ce projet de délibération puisqu'il y a déjà beaucoup de mesures à prendre et de choses à faire avant de se lancer dans d'autres projets.

Mme SEGOND

Je ne m'oppose pas aux objectifs de ce Plan Vélo, je m'inquiète juste du retard pris dans la mise en œuvre du nouveau Plan Vélo, alors qu'on avait déjà pris du retard dans le précédent. Aujourd'hui, à mi-mandat, nous sommes à près de 18 % des aménagements promis dans le cadre du Plan Vélo 2, ce qui est préoccupant.

Je m'inquiète moi aussi du fait qu'on n'accompagne pas ce Plan Vélo de mesures beaucoup plus coercitives sur la façon dont les vélos roulent à Paris et le danger qu'ils représentent pour les piétons. Il y a quelques jours, j'ai moi-même manqué de me faire renverser par un vélo cargo qui était sur le trottoir rue Roquépine. En arrivant rue d'Astorg, il n'y a pas de visibilité, j'ai dû faire un bond en arrière pour l'éviter. Heureusement qu'il n'y avait pas de poussette devant moi.

Je fais beaucoup de vélo à Paris, neuf vélos sur dix ne respectent pas le Code de la route. À vélo au feu rouge, je suis toute seule. Les vélos sur les trottoirs, c'est dramatique. Il faudrait recenser le nombre d'accidents qui mettent en cause des piétons et des vélos. On a parlé beaucoup des trottinettes, il y a un sujet aussi pour les vélos.

Mme d'HAUTESERRE

C'est complètement un problème de civisme. Nous sommes aujourd'hui dans une anarchie complète : chacun fait ce qu'il veut. Lorsqu'on les interpelle, ils répondent par des doigts d'honneur. Les personnes âgées sont souvent les victimes de ces incivilités. J'avais envisagé de proposer qu'on immatricule les vélos. Quand ils sont arrêtés par la police, les cyclistes expliquent qu'ils n'ont ni papiers d'identité ni argent. Que faire alors ? Il ne s'agit pas d'appeler la police nationale pour les amener au poste. C'est l'impunité qui fait qu'aujourd'hui certains cyclistes ne respectent rien, roulent sur les trottoirs au détriment des piétons, de jeunes mamans avec des enfants et des poussettes.

M. GAUGER

Il faudrait inscrire un système de sanction dans le Code de la route.

M. BALADI

Je trouve que, pour une fois, sur les trois pistes, deux d'entre elles ont vraiment du sens : Haussmann – Friedland et rue du Faubourg Saint-Honoré, La Boétie et Pierre 1er de Serbie qui sont des axes très fréquentés par les vélos. Il faut aussi souligner les bonnes mesures.

Je rappelle que la piste rue de la Pépinière est un héritage qui date de plus de 10 ans et que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une catastrophe. Il ne s'agit pourtant pas de tout casser du jour au lendemain. Les piétons restent la priorité de Mme la Maire et toute l'équipe. Nous l'avons écrit récemment. Vous avez lu la votation sur les trottinettes. Nous en sommes tous conscients. Certains vélos roulent très vite dépassant parfois les 30 km/h, même sans assistance électrique. Les contresens vélo sont aussi un sujet. Hier, la police municipale verbalisait deux personnes sur un même vélo, ce qui est quotidien.

La délibération 2023 DVD 83 est adoptée à l'unanimité des votants (abstention de Mme LÉCUYER)

23°/2023 DVD 43

Stationnement de surface — Mesures de simplification

M. BARTHELÉMY

Nous ne pouvons que soutenir la Ville de Paris dans son désir de simplification, même si elle en a elle-même organisé la complexité. Les mesures de simplification pour le stationnement de surface proposées par la Mairie centrale sont les suivantes :

La nécessité de retirer un ticket pour un stationnement gratuit, mesure souvent incomprise des usagers.

Aussi, il est mis fin à l'obligation de cette prise de ticket, mais seulement pour les titulaires de soins à domicile disposant d'un véhicule léger ou d'un deux-roues motorisé. Nous sommes très surpris que la Mairie de Paris s'arrête en si bon chemin et n'inclut pas dans cette exemption les personnes titulaires de la Carte mobilité inclusion stationnement (CMIS). Nous signalons des difficultés remontant des titulaires devant cette obligation, entre autres lors du Conseil d'arrondissement du mois dernier. Sur ce sujet, nous nous réservons donc le droit de proposer un amendement à cette délibération au Conseil de Paris.

Les mêmes bénéficiaires du stationnement gratuit au titre d'un ayant droit CMIS bénéficieront de la fin de limitation géographique de stationnement et pourront désormais enregistrer deux véhicules au lieu d'un seul. Par ailleurs, le référencement Handistat est porté à trois ans au lieu de deux.

La fin de la majoration de 15 euros pour la modification d'une demande de stationnement lors d'un déménagement.

Introduction d'une pénalité plus dissuasive pour les autocars qui n'honorent pas leur réservation de stationnement.

Les remboursements liés à de frais post-stationnements payés, mais annulés par le recours gracieux et hiérarchique obligatoire ou la Commission du contentieux de stationnement payant (CCSP) sont simplifiés en étant désormais assurés par les impôts — la DRFIP — qui dispose la plupart du temps des coordonnées bancaires du contribuable.

Par ailleurs, suite au constat réalisé lors du Conseil d'arrondissement du mois dernier, de l'injustice flagrante dont sont frappés les résidents propriétaires de véhicules face au forfait post-stationnement, actuellement au même montant que pour les non-résidents, Mme le Maire du 8e arrondissement ou l'un des conseillers de Paris du 8e arrondissement déposera un vœu pour plus d'équité au Conseil de Paris du mois de juillet.

Je propose néanmoins de voter pour cette délibération de simplification.

La délibération 2023 DVD 43 est adoptée à l'unanimité.

24°/V08 2023 11

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Mairie du 8^e arrondissement soit force de propositions innovantes pour le contenu et le financement d'un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare

Un projet de couverture du réseau ferroviaire le long de la rue de Rome est envisagé et réclamé de longue date par les élus et les habitants des 8^e et 17^e arrondissements, tant cette « autoroute ferroviaire » constitue une frontière qui sépare les quartiers qu'elle traverse et génère des nuisances sonores pour les riverains immédiats. J'avais d'ailleurs moi-même proposé lors de la campagne des élections municipales de 2020 de « lancer avec le 17^e arrondissement une concertation sur la couverture des voies ferrées de la gare Saint-Lazare, une couverture garantie sans bureaux ».

Le Conseil de Paris vient d'adopter le 5 juin 2023 le vœu présenté par le Maire du 17^e arrondissement pour inscrire au futur PLU bioclimatique « l'ouverture d'une concertation entre tous les acteurs impliqués dans un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare incluant un ou plusieurs équipements publics respectueux de l'environnement ».

La presse locale a rendu compte d'un projet de couverture et de végétalisation des voies ferrées soutenu par l'association Les Jardins suspendus des Batignolles.

Toutefois, que le coût de l'opération est évalué à 200 millions d'euros. Or, l'État et la dynamique d'évolution des finances municipales à Paris excluent une mise à contribution financière importante des Parisiens.

Un projet de couverture des voies ferrées ne saurait donc être financièrement viable sans prévoir, en plus d'un espace vert, la construction d'équipements (crèche, gymnase, piscine, etc.), voire de logements, permettant d'améliorer l'équilibre économique du projet. Vous en avez parlé lors du précédent Conseil d'arrondissement.

C'est pourquoi je vous propose que la Mairie du 8^e arrondissement soit force de propositions innovantes et que vous me donniez des informations sur vos propositions pour le financement d'un projet de couverture des voies ferrées de Saint-Lazare.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous le savez, Madame LÉCUYER, j'ai l'habitude de dire ce que je fais et de faire ce que je dis. La communication c'est bien, faire du bla-bla, c'est bien, mais il faut des résultats. Le principe de ma mission est d'obtenir des résultats.

Depuis que je me suis engagée en 2020 à créer une coulée verte dans ce quartier Europe si minéral, j'y travaille activement. Rappelons malgré tout que la majorité des habitants de ce périmètre, lors de mon arrivée en 2014, me demandaient si j'allais faire comme mon prédécesseur qui délaissait cette partie de l'arrondissement qui votait à gauche.

Je leur ai répondu : « Que vous votiez à gauche, à droite, au centre, en blanc, en noir, vous êtes les habitants et je vais m'occuper de vous ». C'est pour cette raison que, dès la précédente mandature, j'ai obtenu un budget pour refaire la place de l'Europe. Nous l'avons aménagée comme nous avons pu, parce qu'elle était dans un état épouvantable. Les habitants ont compris que j'allais faire plus.

Aujourd'hui, je travaille activement sur ce projet, et les premiers résultats sont là. À tel point d'ailleurs, que le maire du 17^e arrondissement, qui adore la communication, m'a demandé de « s'arrimer » au groupe de travail que nous avons mis en place pour piloter ce projet. Un tel projet s'inscrit dans le temps long. Je rappelle que la ZAC Beaujon où se trouve le centre sportif Jacqueline-Auriol, les crèches, une école, des logements, ont mis trente années pour sortir de terre. Je vous rassure, nous avançons nettement plus vite.

Nous avons installé un comité de pilotage réunissant la SNCF, évidemment, mais aussi les propriétaires du parking Rome-Batignolles, la filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations Icade qui a une vraie expertise en termes d'aménagement et un cabinet d'architectes spécialisé dans les ouvrages de franchissement ferroviaire, en l'occurrence Marc Mimram.

Comme je l'expliquais le mois dernier, nous n'avons pas besoin de formuler un vœu pour inscrire le projet de coulée verte dans le PLU, car la réserve P8-14 sur les voies ferrées le mentionne déjà, tout comme la réserve P8-2 prévoit la création d'un établissement de santé.

La SNCF nous a informés des contraintes d'exploitation du site pour savoir concrètement comment et sous quel calendrier un projet de couverture pouvait être envisagé. Ainsi sommes-nous convenus d'une première phase qui pourrait être rapidement réalisée pour implanter les premiers équipements et des espaces végétalisés sans travaux nécessitant une coupure des circulations de trains. Ainsi, un volume pouvait être affecté à une résidence pour personnes âgées. De même, il pourrait être possible de créer un équipement sportif qui manque tant dans le quartier.

La deuxième phase nécessiterait des interruptions nocturnes de la circulation de trains, sachant que la SNCF a de nombreux chantiers programmés jusqu'en 2031. Afin de trouver un équilibre économique à cette opération, des surfaces des bureaux et une résidence devront être créées, tout en veillant à ne pas sur-densifier le quartier. L'attractivité du secteur incite les investisseurs potentiels à suivre activement ce dossier.

Aussi, compte tenu des éléments que je viens de vous livrer qui attestent de la bonne avancée du projet, je vous invite à retirer votre vœu, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

Applaudissements.

Mme LÉCUYER

Je maintiens mon vœu, et j'aurais aimé poser une question, mais je sais que nous sommes contraints en termes de question... je voulais avoir des précisions : vous évoquez des surfaces de bureau. Celles-ci seraient-elles prévues sur la coulée verte ?

Mme d'HAUTESERRE

Lorsque j'ai intitulé ce programme « Coulée verte » dans le programme en 2020 quand je me suis présentée, c'est pour créer un espace vert dans ce quartier si minéral. Quoiqu'il arrive, tout cela se fera sur les voies ferrées. À ce jour, nous ne recouvrons pas toutes les voies parce que la SNCF doit donner ses autorisations, et comme je l'ai spécifié, elle a un programme de travaux jusqu'en 2031. Je ne vais pas attendre 2031, je veux que ça avance.

Quand il y a un projet, il faut un investissement, nous avons la chance d'avoir un investisseur. Que demander de mieux ? Il faut maintenant que le projet sorte de terre et que tous les partenaires se réunissent. Le maire du 17e arrondissement fait ce qu'il veut dans son arrondissement, je suis dans le 8e arrondissement. Ce périmètre du quartier Europe est minéral et les habitants attendent de moi que je fasse quelque chose : c'est en cours. J'émet un avis défavorable à votre vœu.

Mme LÉCUYER

Qui est l'investisseur ? l'cade ?

Mme d'HAUTESERRE

Je ne vous donne pas toutes les informations, parce que, telle que je vous connais, vous allez leur téléphoner pour leur donner vos opinions.

Mme LÉCUYER

Vous avez toutefois mentionné l'cade.

Mme d'HAUTESERRE

En effet, c'est une filiale de la Caisse des Dépôts. Passons au vote.

Le vœu V08 2023 12 est rejeté à la majorité.

Mme Catherine LÉCUYER vote POUR, Mme MICHEL s'abstient. La majorité et Mme SEGOND votent CONTRE.

25°/V08 2023 12

Vœu de Mme LÉCUYER pour que la Maire de Paris revalorise d'urgence le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du parc Monceau en le remettant en état et en restaurant ses grilles

Mme LÉCUYER

Le parc Monceau, créé au XVII^e siècle par l'architecte-paysagiste Louis de Carmontelle et modifié au XIX^e sous l'impulsion du préfet Haussmann est l'un des plus beaux jardins de la ville de Paris, fréquenté aussi bien par les riverains que par les Parisiens et les touristes, cet écrin de 8,2 hectares est un lieu à haute valeur patrimoniale, historique, paysagère et environnementale, qui comprend des constructions classées aux Monuments historiques, notamment la rotonde érigée par l'architecte néo-classique Claude-Nicolas Ledoux et les grilles monumentales en fer forgé signées par l'architecte Gabriel Davioud, ainsi que de rares espèces d'arbres, et une grande variété d'oiseaux.

Le patrimoine du parc Monceau est malheureusement dégradé depuis de nombreuses années par l'usure du temps, par les incivilités, parfois même par des actes de vandalisme et du fait de l'insuffisance de moyens matériels et humains alloués à son gardiennage comme à son entretien. Sa qualité patrimoniale et paysagère ainsi que ses fonctions écologiques et récréatives s'en trouvent ainsi mal menées.

Or, Christophe NADJOVSKI adjoint à la Maire de Paris en charge des Espaces verts et Karen TAÏEB, adjointe en charge du Patrimoine, dans un courrier du 20 novembre 2020 à mon courrier du 30 septembre 2020 avaient manifesté un intérêt et une volonté politiques pour avancer sur ce dossier en confirmant d'abord l'impérieuse nécessité d'une remise en état du parc, et d'une restauration des grilles, en indiquant ensuite avoir demandé à la direction des Espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la Ville de Paris d'actualiser la précédente étude datant de 2011 pour affiner l'estimation budgétaire de cette opération et de travailler à un phasage des travaux qui permette d'initier les premières interventions dans les meilleurs délais. En précisant enfin avoir fait le nécessaire pour qu'une partie de l'opération soit éligible au soutien financier du mécénat.

Toutefois, aucune intervention n'a été initiée depuis près de trois ans plus tard. La demande initiale reste d'autant plus forte qu'elle a déjà été relayée et formulée à plusieurs reprises sous les précédentes mandatures par le Conseil du 8^e arrondissement, les conseils de quartier, les responsables associatifs, les riverains, les usagers, et encore aujourd'hui dans le cadre des budgets participatifs 2023.

C'est pourquoi je vous propose que notre Conseil du 8^e arrondissement émette le vœu que la Maire de Paris revalorise d'urgence le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du parc Monceau en le remettant en état et en restaurant ses grilles après avoir actualisé l'audit patrimonial du parc et de ses grilles et rendu public le compte rendu de la mission menée en 2011 par le cabinet Gatier-Pascal, étudié l'option — complémentaire ou alternative — du mécénat pour financer les travaux de restauration comme je le préconise depuis plusieurs années compte tenu de l'état des finances municipales et concerté les différentes parties prenantes (associations, conseils de quartier, élus), dans le cadre de réunions publiques.

Pour compléter, le conseil de quartier Monceau a évoqué le sujet du parc. Il est vrai que M. Julien LELONG de la DEVE nous a expliqué avoir proposé un plan stratégique pour le parc. Je m'étonne qu'on ait mis autant d'années à mettre en place un tel plan puisque le parc est vraiment dégradé. On nous a précisé que certains travaux avaient été faits un peu en urgence, notamment des grilles qui menaçaient de tomber.

Nous avons également été très surpris d'apprendre qu'au-delà de la sur-fréquentation et du problème des chiens, l'état des pelouses est lié à un dysfonctionnement des tuyaux d'arrosage automatique. Cela paraît un peu léger pour un parc aussi magnifique, qu'on devrait surveiller comme le lait sur le feu.

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, vous savez que ce dossier du parc Monceau date d'une vingtaine d'années. Mon prédécesseur n'a rien pu obtenir ni de la Ville ni de personne. Lorsque j'ai récupéré ce dossier en 2014, il fallait un budget. Il y avait tellement d'autres priorités concernant les écoles, les crèches mais aussi les bâtiments culturels pour lesquels nous avons obtenus 17 millions d'euros pour refaire la façade de Saint-Augustin, de la Madeleine et de Saint-Philippe-du-Roule. Puisque je répète sans cesse les mêmes choses comme vous le faites aussi de votre côté, je vais demander à Vincent BALADI de vous répondre.

M. BALADI

Nous affectionnons particulièrement le parc Monceau, très fréquenté par les familles habitantes du 8^e arrondissement et d'autres arrondissements. Comme vous le savez, la rénovation des grilles monumentales nécessiterait plus de 8 millions d'euros. Le projet n'a malheureusement pas été retenu dans le projet d'investissement de la mandature compte tenu de l'équilibre à respecter. Vous parlez de finances publiques, c'est en effet un sujet entre les arrondissements et les opérations inscrites pour le 8^e arrondissement.

Je rappelle que nous avons inscrit l'église de la Madeleine, de Saint-Augustin et la place de la Concorde, la rénovation des Champs-Élysées.

Sur la précédente mandature, certains défenseurs du parc Monceau avaient également rejeté toute idée de mécénat. Je pense que cela devra être réétudié. Comme lors de la campagne 2022 et des campagnes précédentes, plusieurs projets ont été déposés. Vous vous souvenez qu'un budget participatif pour la rénovation de ces grilles n'avait pas pu aboutir malgré la présence d'une urne dans le parc Monceau.

Nous travaillons évidemment avec Mme TAÏEB sur ce sujet pour favoriser l'émergence d'un mécénat permettant de mener l'opération avec des fondations œuvrant dans le domaine du patrimoine. Cela a été dit par Mme TAÏEB, la rénovation des grilles ne pourra se faire que par tranches, comme quand on rénove un immeuble.

L'étude conduite au début des années 2000 que vous mentionnez dans le vœu est malheureusement désormais caduque parce qu'elle a plus de dix ans, et doit être reprise notamment quant à la présence de plomb, qui pourrait multiplier au moins par deux les crédits nécessaires.

Je rappelle aussi qu'il y a eu d'autres opérations sur le patrimoine : toiture de l'église de Saint-Philippe-du-Roule, façade de l'église de la Madeleine, lavatoires, guérites et fontaine de la place de la Concorde, statues sur la voie publique sans oublier la rénovation à venir du transept ouest de l'église Saint-Augustin.

À chaque discussion budgétaire, Mme la Maire du 8e arrondissement porte des arbitrages pour un grand plan de rénovation du parc Monceau qui est, faut-il le rappeler, un équipement parisien et non un équipement de proximité, puisqu'il s'étend sur plus d'un hectare. À côté de ce projet, on rappelle que plusieurs travaux sont menés depuis plusieurs années. Vous parliez de vandalisme, notamment dans les aires de jeu du parc Monceau, cela nous a affectés, parce que nous venions de les rénover et qu'il y a eu des tentatives d'intrusion la nuit. Nous avons réagi, j'ai personnellement répondu en pleine nuit à un appel, nous avons agi tout de suite et engagé des procédures contre les personnes. Nous avons aussi un problème de justice dans ce pays, mais je ne souhaite pas ouvrir un débat aussi large.

Je rappelle que le remplacement des buis a été réalisé, la création des nouvelles toilettes est en cours, la rénovation de pistes de patin, ainsi que celles des allées principales. Je vous invite à aller dans les allées principales, je trouve que le parc Monceau s'est vraiment amélioré ces derniers mois. Effectivement, il est toujours possible de prendre un cas isolé, une pelouse, et du fait de la sécheresse cela se reproduira, mais j'estime qu'il est en voie d'amélioration, même si nous sommes tous conscients qu'il y a encore beaucoup à faire.

La reprise du mobilier, bois, panneaux, serrurerie et enfin la disparition des bacs verts au profit de dispositifs mieux intégrés : c'est le sujet. Nous avons d'ailleurs adressé un vœu au Conseil de Paris à ce sujet pour la disparition de ces bacs verts en plastique immondes. Rénovation des colonnes historiques, sécurisation du portail de l'allée de la Comtesse de Ségur, tout cela est déjà prévu.

Formuler des vœux pour dire ce qu'on fait ou ce qu'on est en train de faire ne sert à rien. Actualiser l'étude préalable de la rénovation des grilles, c'est bien évidemment dans notre plan d'action. Nous allons poursuivre la rénovation et l'entretien du parc Monceau. Je vous demanderai de retirer votre vœu, sans quoi la majorité votera contre.

Mme LÉCUYER

Je le maintiens.

Mme d'HAUTESERRE

J'émet un avis défavorable sur ce vœu.

Le vœu V08 2023 12 est rejeté à la majorité.

Mme Catherine LECUYER vote POUR, Mme MICHEL s'abstient. La majorité et Mme SEGOND votent CONTRE.

26°/Q08 2023 04

Question de Mme LÉCUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur sa position sur le projet de Plan local d'Urbanisme bioclimatique de Paris

Mme d'HAUTESERRE

Conformément au règlement intérieur, l'auteur de la question dispose de trois minutes pour la présenter puis d'un droit de réponse de deux minutes après la réponse de la majorité.

Mme LÉCUYER

Je souhaiterais éclaircir la situation ubuesque que nous avons rencontrée lors du dernier Conseil d'arrondissement, qui s'est suivie par un Conseil de Paris. Nous avons eu un peu de mal à comprendre votre positionnement sur le Plan local d'urbanisme (PLU). Avez-vous voté pour ? Avez-vous voté contre ? Avez-vous déposé votre fameux vœu en Conseil de Paris ? Si oui, où est-il ? Qu'est-ce qui justifie que vous ayez changé d'avis si vous avez voté contre ? Ce serait intéressant d'avoir votre point de vue.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons adopté en début de séance le procès-verbal de notre dernier conseil. Tout est parfaitement limpide sur les conditions qui nous ont conduits à donner un avis favorable au PLU, car nous avons obtenu les avancées pour les habitants de l'arrondissement, comme je viens encore de l'illustrer à travers le projet de la coulée verte.

Notre vote favorable lors du Conseil d'arrondissement a été assorti d'un vœu qui corrigeait le pastillage des immeubles. Je tiens à redire ce que j'ai dit hier au conseil de quartier Saint-Augustin : ce sont bien les services de la Ville de Paris et de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) qui ont identifié ces parcelles. J'avais déjà eu l'occasion en réunion publique d'exprimer mes réserves sur cette question de pastillage.

Vous faites de ce sujet un combat électoral en trompant les habitants sur la portée de ces dispositifs. En Conseil de Paris, les deux conseillers représentant le 8e arrondissement ici présents et moi-même avons voté contre le nouveau PLU bioclimatique dans la mesure où les vœux de l'opposition, qui n'ont fait l'objet d'aucun débat, ont tous été rejetés par l'exécutif.

Là encore, je vous invite à vous reporter au compte rendu de l'instance. Des vidéos sont également disponibles. Je vous suggère également de lire les dernières statistiques de l'APUR sur le nombre de logements sociaux créés dans le 8e arrondissement : nous comptons aujourd'hui 894 logements sociaux. 515 ont été créés durant les mandats 2001-2014 avant mon arrivée, par mon prédécesseur. Au total, 614 si l'on compte les logements de la ZAC Beaujon, décidés bien avant mon arrivée. Vous pouvez dire ce que vous voulez, les chiffres ne mentent pas.

Entre nous, vous n'ignorez tout de même pas que certains conseillers de Paris ont été logés dans des logements sociaux de la Ville de Paris, et cela ne fait pas d'eux des personnes infréquentables, n'est-ce pas ? Vous pouvez reprendre la parole.

Mme LÉCUYER

Là n'est pas le sujet de personnes fréquentables ou non. Je voulais seulement connaître votre position. Vous dites qu'il n'y a pas eu de débat sur tous les vœux déposés. Mais où est le vôtre ?

Mme d'HAUTESERRE

Il faisait partie des 190 vœux déposés.

Mme LÉCUYER

Lequel est-il précisément ? Je les ai tous sous les yeux.

M. GAUGER

Il n'y a pas de débats.

Mme LÉCUYER

Il faut juste être clair et assumer votre position.

Mme d'HAUTESERRE

Dans ma vie, j'ai toujours assumé.

M. BALADI

Le vœu a été déposé, mais n'a pas été enregistré.

Mme LÉCUYER

Pourquoi cela ?

Mme d'HAUTESERRE

Madame LÉCUYER, vous avez été conseillère de Paris. Vous connaissez le fonctionnement d'un groupe politique. Un conseiller de Paris ou un groupe comme le nôtre dépose le vœu auprès du secrétaire général de son groupe qui ensuite est chargé de l'enregistrer. Je vais être claire. Lorsque cette personne est venue me voir lundi matin, elle n'en menait pas large parce qu'il avait oublié de l'enregistrer. Nous le lui avons bien donné en temps et en heure. Lorsque j'ai pris conscience qu'il avait oublié de l'enregistrer, j'ai gardé mon calme. Ce vœu était très important pour nous. Je me suis exprimée, c'est la raison pour laquelle je suis intervenue sur cette délibération.

M. GAUGER

L'erreur est humaine, il y avait plus de 180 vœux...

Mme LÉCUYER

Vous comprenez alors pourquoi j'étais très étonnée de ne pas voir figurer votre vœu.

Mme d'HAUTESERRE

Ce vœu a été donné au groupe. Malheureusement, je ne sais pas ce qui s'est passé. J'imagine que le secrétaire général a été débordé et qu'il l'a oublié. Qu'il soit dedans ou dehors, tous ont été rejetés en bloc le jour du Conseil de Paris, parce que l'exécutif a considéré que c'était de l'obstruction au débat.

Mme LÉCUYER

Si ce vœu avait été adopté, vous auriez alors voté en faveur du PLU.

Mme d'HAUTESERRE

Si le vœu avait été accepté comme je l'ai rédigé, avec 30 % de BRS et 30% de logements privés, en effet, nous aurions voté pour. Comme vous le savez, depuis 50 ans, nous perdons des habitants. Aujourd'hui nous sommes 37.000 quand en 1968 nous étions 70 000. La jeune génération qui est habituée à la qualité de vie dans le 8e arrondissement, qui a fréquenté les crèches, les écoles, aimerait bien pouvoir vivre dans notre arrondissement.

Je vous rappelle que les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements se sont regroupés parce qu'ils ne comptaient pas suffisamment d'habitants. À ce rythme-là, nous allons nous faire absorber par d'autres arrondissements. Vous n'habitez pas le 8e arrondissement, donc cela vous touche peut-être moins.

Mme LÉCUYER

Comme d'autres autour de cette table. Ma vie privée ne vous regarde pas.

Mme d'HAUTESERRE

Ceux qui habitent le 8^e arrondissement aimeraient rester dans le 8e arrondissement. C'est pourquoi il faut le repeupler. Lorsque je marie les jeunes couples, ils savent qu'il y a de beaux établissements scolaires, de belles crèches, et que nous ferons le maximum pour y inscrire leurs enfants.

Mme LÉCUYER

Je demande à exercer mon droit de réponse : j'ai le droit à 3 minutes. Hier, vous m'avez posé la question de savoir comment je savais qu'il n'y avait pas de BRS dans le 8e arrondissement. Je vous ai dit qu'il y avait une liste. Or, dans le compte rendu du Conseil d'arrondissement, vous dites : « je regrette évidemment que le projet de PLU cantonne le BRS aux arrondissements surdotés en logements sociaux ». C'est en contradiction avec ce que vous nous disiez hier.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai toujours défendu les BRS, parce qu'ils s'adressent à une population qui souhaite rester dans l'arrondissement et qui voudrait devenir propriétaire, notamment la jeune génération. Nous comptons 200 000 personnes qui viennent travailler dans notre arrondissement chaque jour. Depuis un an, je n'arrête pas de recevoir des demandes de jeunes travailleurs qui souhaitent faire leur vie, se marier et pouvoir rester dans l'arrondissement. Ils ne peuvent pas rester dans leur chambre de bonne, c'est pourquoi ils nous demandent de pouvoir les loger dans le 8^e arrondissement.

M. BALADI

Nous ne sommes plus dans la question, mais je suis obligé de répondre. Cela fait trois ans que nous travaillons le sujet. Lorsque nous en obtiendrons, Madame LÉCUYER, vous direz que c'est grâce à vous !

Mme LÉCUYER

Je dirai assurément que j'ai voté contre le PLU.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h17.

Jeanne d'HAUTESERRE

